



/

Neuilly Plaisance, le 03/06/2021,

Emmanuel MACRON
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-
Honoré 75008 Paris, France
Courrier en AR

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Santé,

La semaine passée, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a validé la vaccination contre la Covid-19 pour les enfants âgés de 12 à 16 ans.¹

Nous sommes surpris de voir avec quel empressement, vous vous apprêtez à faire vacciner massivement des adolescents qui n'ont quasiment aucun risque de développer une forme grave de la Covid-19 d'après toutes les données épidémiologiques publiées.

Les données de l'industrie pharmaceutique concernant les effets secondaires post-vaccinaux sont restreintes et ne portent que sur le court terme.

La FDA (Food & Drug Administration) a rapporté l'existence de problèmes de santé sévères.² Le CDC (Centers for Disease Control)³ a décrit chez l'adolescent trois pathologies psychiatriques, un effet secondaire neurologique et un autre gastrique sur un échantillon de 1109 personnes de cette classe d'âge. Ce type d'effets indésirables surviendrait donc dans un pourcentage de 5/1000, ce qui multiplierait donc de façon notable ces complications sur une population de plus de 4 millions d'adolescents vaccinés.

Les données fournies par l'ANSM chez les adultes vaccinés ne sont guère rassurantes de même que celles qui sont recueillies à l'étranger.

Il a ainsi été recensé chez l'adulte jeune des cas de myocardites,⁴ des problèmes de menstruation.⁵

L'ANSM a alerté récemment la SFO (Société Française d'Ophtalmologie) concernant l'apparition possible d'occlusions veineuses rétinienne (*communiqué ci-dessous*).

Quant aux suspicions de problèmes de fertilité chez les femmes jeunes, ce n'est qu'à long terme que l'on pourrait s'en apercevoir.⁶

¹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/28/covid-19-le-vaccin-pfizer-autorise-pour-les-12-15-ans-dans-l-union-europeenne_6081910_3244.html

² <https://www.fda.gov/media/144413/download>

³ <https://www.cdc.gov/vaccines/acip/meetings/downloads/slides-2021-05-12/02-COVID-Perez-508.pdf>

⁴ <https://www.sciencemag.org/news/2021/06/israel-reports-link-between-rare-cases-heart-inflammation-and-covid-19-vaccination>

⁵ <https://globalnews.ca/news/7841955/covid-19-vaccine-irregular-menstruation/>

⁶ <https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04748172>

Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux

Association Loi 1901

N° SIREN : 41477382000033

6 rue du Général de Gaulle 93360 NEUILLY PLAISANCE **Portable : 06 45 45 63 26**

Site www.revahb.fr

courriel : asso.revav@orange.fr



Un pédiatre américain, J. Whelan, spécialiste de la prise en charge des enfants atteints du syndrome inflammatoire multisystémique (MIS-C) dans le cadre d'une infection à Coronavirus, redoute l'apparition de lésions microvasculaires (cerveau, cœur, foie, reins) chez des enfants vaccinés.⁷ Ceci semblerait cohérent avec les cas de thromboses veineuses non rares qui sont recensés par l'ANSM.⁸

L'ANSM comptabilise un nombre important de décès post-vaccinaux.⁹ Notre association reçoit des témoignages qui affluent pour indiquer que les familles rencontrent des difficultés à signaler ces décès post vaccinaux pour lesquels nous avons saisi l'ANSM.¹⁰

Sur le plan éthique, nous savons que l'incidence et la morbidité de la Covid-19 sont très faibles chez l'enfant et les décès exceptionnels. Leur vaccination ne sera donc pas mise en place pour leur propre protection mais principalement pour celle des personnes âgées ou à haut risque de leur entourage. De plus, il n'existe pas de données évaluant si les personnes vaccinées restent, ou non, des transmetteurs potentiels du virus. Chaque vaccin devrait faire l'objet de tests approfondis pour démontrer sa sécurité chez l'enfant, ce qui n'est pas le cas actuellement.¹¹

Tous ces éléments contribuent à douter de l'efficacité de cette vaccination massive qui risque en fait de faire basculer la balance « bénéfique /risque » vers le risque qui deviendrait, dès lors, plus important que le bénéfice.

En conséquence, nous vous conseillons fortement de ne pas autoriser la vaccination des enfants et des adolescents.

Dominique Le Houézec
Conseiller médical

Catherine Gaches
Présidente

Copie à l'HAS, au Ministère de la santé; au Premier Ministre, à la DGS, courrier rendu public sur notre site internet et sur les réseaux.

⁷ <https://www.regulations.gov/document/FDA-2020-N-1898-0246>

⁸ <https://ansm.sante.fr/actualites/vaccins-covid-19-lansm-met-en-place-un-comite-dexperts-hebdomadaire-sur-les-effets-thrombotiques>

⁹ <https://ansm.sante.fr/uploads/2021/05/21/20210521-covid-19-vaccins-rapport-hebdomadaire-15-pfizer-3.pdf>

¹⁰ <http://www.revahb.fr/Files/Other/Documents/2021-05-27-courrier-ANSM.pdf>

¹¹ <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2021/revue-medicale-suisse-726/faudra-t-il-vacciner-les-enfants-contre-le-covid-19>

Alerte vigilance sur la survenue d'occlusions veineuses suite à la vaccination contre la Covid-19

La SFO a été interpellée par l'ANSM sur la survenue d'épisodes d'occlusions veineuses rétinienne dans les jours/semaines après vaccination contre la COVID-19 - 20 mai 2021

A ce jour le nombre de cas recensés semble cependant loin de dépasser la prévalence attendue des occlusions veineuses rétinienne dans la population. Néanmoins, de tels cas pourraient entrer dans le cadre des thromboses rares atypiques qui ont été rapportées après les vaccins à vecteur adénoviral.

Par sécurité, la SFO, à la lumière des données de la littérature et en accord avec les conclusions du Comité Scientifique Temporaire (CST) sur les thromboses rares atypiques* mis en place par l'ANSM, recommande de déclarer au dispositif de pharmacovigilance les cas d'occlusion veineuse rétinienne survenant dans les 4 semaines suivant une vaccination avec un vaccin contre la COVID-19, lorsque celles-ci sont :

- unilatérales pour lesquelles une thrombopénie est mise en évidence à l'occasion du bilan standard ;
- bilatérales d'emblée avec ou sans facteur de risque identifié (HTA, glaucome).

Les thromboses rares atypiques justifient la recherche d'autres sites de thromboses éventuellement associées et nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire la plus précoce possible. Un suivi de la numération plaquettaire et une recherche dans le plasma d'anticorps anti-FP4 sont également recommandés.

Pour déclarer ces cas, contactez votre Centre Régional de Pharmacovigilance (email ou téléphone) ou connectez-vous à votre espace PRO sur signalement.social-sante.gouv.fr.

Enfin, il est préconisé de les inscrire dans le registre des thromboses atypiques coordonné par le Professeur Charlotte Cordonnier : charlotte.cordonnier@univ-lille.fr

* Conclusions du Comité Scientifique Temporaire (CST) sur les thromboses rares atypiques : <https://ansm.sante.fr/actualites/vaccins-covid-19-lansm-publie-les-syntheses-du-comite-dexperts-sur-les-effets-thrombotiques>

ANSM

© 2021 Société Française d'Ophtalmologie